



SEANCE DU 03 MARS 2025

DEPARTEMENT L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 03 du mois de mars, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le samedi 15 février 2025, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Des Landes

Commune Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Elise COUGOUREUX, Brigitte GLIZE, Quitterie HILDELBERT, Maud RIBERA.

De SEIGNOSSE

Messieurs, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Gérard BERNARD, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre d'INCAU, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER, Lionel CAMBLANNE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 17

Absent : 0

Procurations : 10

Votants : 27

Date d'affichage : Monsieur André de POUMAYRAC de MASREDON a donné procuration à Monsieur Marc JOLLY

15 Février 2025

Monsieur Eric LECERF a donné procuration à Madame Quitterie HILDELBERT

Madame Stéphanie CASTANDET a donné procuration à Monsieur Franck LAMBERT

Madame Sophie DIEDERICHS a donné procuration à Madame Brigitte GLIZE

Madame Isabelle ETCHEVERRY a donné procuration à Madame Valérie CASTAING-TONNEAU

Madame Léa HERR a donné procuration à Monsieur Pierre VAN DEN BOOGAERDE

Madame Sylvie CAILLAUX a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Madame Carine QUINOT a donné procuration à Monsieur Christophe RAILLARD

Madame Marie-Astrid ALLAIRE a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Secrétaire de séance : Marc JOLLY



Objet : Attribution de la délégation de service publique relative à la gestion et l'exploitation de la salle des Bourdaines

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1411-1 et suivants

Vu l'avis du comité technique en date du 30 avril 2024

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 mai 2024 approuvant le principe de délégation de service publique concernant l'exploitation de la salle des Bourdaines

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 23 juillet 2024

Vu le procès-verbal d'admission des candidats à présenter une offre établie par la commission de délégation de service public du 29 novembre 2024

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission de délégation de service public du 6 décembre 2024

Vu le rapport adressé le 15 février 2025 à l'ensemble des membres du conseil municipal rappelant les étapes de la procédure de délégation de service public, présentant la liste des entreprises autorisées à présenter une offre, l'analyse de leurs propositions ainsi que les motifs du choix de l'entreprise et l'économie générale de la convention,

Vu les négociations qui se sont déroulées avec les candidats,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat

Le conseil, après en avoir délibéré, par 26 voix pour ; M Pierre PECASTAINGS ne prenant pas part au vote.

DÉCIDE :

Article 1er :

De confier la délégation de service public au groupement 2BV PRODUCTIONS / BLEU CITRON

Article 2 :

Approuve les termes de la convention de délégation et pièces annexes correspondantes jointes à la présente délibération

Article 3 :

Autorise M le Maire à signer la convention de délégation de service public avec le groupement 2BV PRODUCTIONS / BLEU CITRON.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,



- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS**



Transmise au contrôle de légalité le : 04 mars 2025
Publiée le : 04 mars 2025